

Collectif des Présidents
de sociétés de chasse,
d'Associations spécialisées et
Détenteurs de droit de chasse

Lançon - Provence, le 24 Mars 2022.

Messieurs les Présidents,

Messieurs les Présidents, Messieurs les Détenteurs de droits de chasse,

Nous tenons à vous informer que votre collectif a reçu le Président de la Fédération Nationale, Monsieur Willy SCHRAEN le mercredi 09 mars 2022 à Aix-en-Provence.

Les présidents d'associations spécialisées et plusieurs présidents étaient présents pour évoquer les problématiques de la chasse et leurs préoccupations concernant la présence pesante de l'administrateur judiciaire. Notre président national a répondu avec toute sa franchise habituelle aux différentes questions et nous a conseillés sur l'avenir de notre fédération et les futures actions à mener.

Son soutien est sans faille et il reste déterminé pour que des élections fédérales soient organisées avant la fin de l'année cynégétique (30 juin). Avant l'AG du 23 avril, nous vous inviterons prochainement pour débattre ensemble et décider unanimement de notre ligne de conduite pour démontrer que doit cesser l'occupation abusive de notre fédération.

De plus, nous avons appris à la lecture de LA PROVENCE, du 05 mars 2022, que :
« Bruno BERTHOLET, un administrateur judiciaire bien connu sur la place, a 'plaidé coupable' le 04 mars 2022, pour des faits qualifiés de 'prise illégale d'intérêt par chargé de mission publique ans une affaire où il exerçait une mission d'administration ou de surveillance'. Le mandataire de justice a écopé de la peine de 10 000 € d'amende proposée par le procureur de la République lors d'une audience de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité qui s'est tenue...en toute discrétion ».

Ces faits sont très graves et ils impactent forcément notre fédération dans la mesure où Monsieur BERTHOLET est l'un des associés de l'étude d'administrateurs judiciaires qui la gère, depuis 2019.

L'image, la réputation et la crédibilité de notre fédération s'en trouvent nécessairement affectées.

Nombreux sont, en effet, ceux qui pourraient légitimement ne plus accorder de confiance, de crédit ou de considération à notre fédération.

Je pense, Messieurs les Présidents et Détenteurs du droit de chasse, qu'il serait bon de communiquer ce courrier à vos sociétaires afin de leur permettre de faire le bon choix lors de la prochaine assemblée générale

Soyez assurés de notre grande détermination et de notre profonde motivation pour rendre la chasse aux chasseurs.

Daniel KELLER

 06 30 71 51 71

Pour le Collectif des Présidents de Chasse, d'Associations Spécialisées et des Détenteurs de droit de chasse du 13